



Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 15 décembre 2021

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la huitième fois.

37 personnes présentes.

Dans ce compte-rendu, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis mi-novembre.

Plusieurs personnes participaient pour la première fois :

- **André (35)**, a d'abord été paysan en conventionnel puis en bio en s'appuyant sur les connaissances que son père lui avait transmises ; puis il a développé ses propres traitements et engrais bio.
<https://agro-alyzes.com/>
- **Régine (35)** suit nos actions ; elle s'est engagée contre un projet privé de ferme photovoltaïque de 8 ha dans sa commune.
- **Michel (49)**, était technicien dans l'élevage de canard ; aujourd'hui administrateur à la MSA, il interroge l'institution sur le manque de prise en compte des maladies professionnelles liées aux pesticides.
- **Jean Paul (38)**, anime l'association NOIX NATURE ENVIRONNEMENT ; celle-ci a été créée par un groupe de riverains inquiets des pulvérisations dans les noyeraies auprès des habitations et espaces de vie publique. Elle a signé une chartre avec les producteurs de noix, que ceux-ci finalement n'appliquent pas.
<https://noix-nature-sante.fr/>
- **Fabrice (35)**, encadrant de chantiers participatifs de bottes de paille, est mobilisé sur les questions de pesticides.
- **Francis (35)**, paysan à la retraite, est heureux que son fils qui lui a succédé, ait converti la ferme en bio.
- **Monique (35)**, est sensible à ce qui touche la santé et le monde agricole.
- **Marc (86)**, a obtenu la reconnaissance en maladie professionnelle pour son hypersensibilité aux produits chimiques (MCS) et se bat aujourd'hui pour que la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue.

1- Vie du Collectif

Assemblée Générale 2022

Elle aura lieu le **samedi 2 avril 2022**.

Son déroulement dépendra du contexte sanitaire. Si celui-ci le permet, nous nous réunirons dans une salle dans les environs de RENNES et nous ferons l'AG à la fois en présentiel et en visio conférence pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Adhésions 2021

Si vous n'avez pas encore adhéré, il vous reste quelques jours pour le faire (10 €)

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

A ce jour, nous sommes **plus de 350 adhérents** du Collectif en 2021.

2-Soutien aux victimes des pesticides

Point sur les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

Nous n'avons pas eu de reconnaissance en maladie professionnelle depuis la dernière réunion d'octobre.

Par contre, de nombreuses personnes nous ont contactés pour démarrer un dossier de demande :

- J. (49), salarié arboriculture - cancer de la prostate
- Pierre (22), paysan - lymphôme
- Jean Marc (85), paysan - cancer de la prostate
- Daniel (22), paysan - cancer de la prostate
- H. (49), salarié horticulture – cancer de la prostate

Plusieurs dossiers, défendus par nos avocats Me LAFFORGUE et Me BARON, viennent de se conclure de manière positive :

- K. (35), paysanne, a enfin commencé de percevoir la rente annuelle de 8500 € à laquelle lui donne droit le décès de son mari reconnu en maladie professionnelle
- Idem pour Marie Ange (44) qui va percevoir une rente de 7800 €.
- Y. (29), paysan, - parkinson - a obtenu un taux d'IPP de 95 % accompagné de la prestation complémentaire de recours à tierce personne (PC RTP) qui permettra de financer des soignants et aidants autour de lui.
- R. (29), paysan, - parkinson – a contesté le taux d'IPP de 10 % attribué par la MSA ; celle-ci l'a finalement réévalué à 67% !!!
- Plusieurs viennent d'obtenir des taux d'IPP estimés satisfaisants :
 - Jacques (29), paysan – parkinson : 60 %
 - Patrick (29), paysan – parkinson : 50 %
 - Marie Annick (35), paysanne – myélome : 75 %
 - Jacques (32), paysan – parkinson : 45 %

Nous avons aussi accompagné des victimes à des expertises médicales ; à l'une d'elles, pour une maladie de parkinson, quel ne fut pas notre étonnement d'entendre cet expert médical nommé par le tribunal, s'interroger pour savoir si parkinson était une maladie professionnelle du régime agricole !!!

Nous sommes en attente de décision des pôles sociaux de Tribunaux Judiciaires :

TRIBUNAL	VICTIME	OBJET	DATE DELIBERE
ANGERS	Odette GRUAU	Contestation refus maladie professionnelle	13 décembre 2021
RENNES	Michel LOUVEL	Contestation refus maladie professionnelle	14 janvier 2022
ST BRIEUC	Gisèle GARREAU	Contestation refus maladie professionnelle	27 janvier 2022
VANNES	Noël ROZE	Contestation taux IPP	21 février 2022
RENNES	Jena Claude CHEVREL	Faute inexcusable de l'employeur	24 juin 2022

Bilan de notre action de soutien aux victimes depuis 6 ans

Nous avons réalisé un dossier de synthèse de notre action après 6 années de soutien aux malades et formulons des propositions quant à la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle. Nous le publierons début 2022.

Nous demandons un rendez-vous au président national de la MSA.

Rassemblement de soutien à Noël ROZE

Lundi 13 décembre, une vingtaine de personnes sont venues soutenir Noël défendu par Me BARON.

Nous contestons le taux d'IPP de 35% attribué par la MSA ; Me BARON a demandé que celui-ci soit porté à 50 %, à cause des conséquences que sa maladie a entraîné sur sa vie professionnelle (embauche d'un salarié).

Mise en délibéré : **21 février 2022**



Décès de Simone BOUARIQUA

Simone est décédée à RENNES lundi **13 décembre** à l'âge de 72 ans. Aide-soignante au Centre anti-cancéreux Eugène Marquis, elle a entrepris comme 3 autres collègues, avec notre soutien, une demande de reconnaissance en maladie professionnelle ; en effet dans les années 1970 – 2000, elle a manipulé des chimiothérapies et a été au contact de rayons ionisants, sans protection suffisante. A la cérémonie d'inhumation le 17 décembre, tous ceux l'ayant connue ont témoigné de sa gentillesse, son dévouement au service des malades.

Son fils poursuivra avec notre soutien, la démarche entamée par Simone.

Son amie infirmière **Marie Pierre SENECHAL** qui a entrepris les mêmes démarches, est décédée voici un an, le 16 novembre 2021.

Actions autour de la reconnaissance en maladie professionnelle du cancer de la prostate

En 2019, 43700 personnes dont 28600 non-salariés agricoles (agriculteurs...) étaient malades du cancer de la prostate ; le ministre de l'agriculture a annoncé qu'il allait signer le décret de reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle liée à l'usage des pesticides, avant la fin de l'année 2021.

Le débat à la *Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture* (COSMAP) a porté sur la question de la réparation. Beaucoup de rapports ont été faits sur le cancer de la prostate. Une question de coût se pose et la MSA a traîné des pieds en pleine contradiction avec les rapports existants. Des arguments ont été avancés sur l'augmentation des cotisations. Des

débats ont eu lieu sur la durée d'exposition, et sur le délai de prise en charge. La FNSEA cherche par tous les moyens à empêcher les avancées. La balle est maintenant dans le camp du ministère de l'Agriculture

Nous nous battons pour que 100 % des ayants-droits soient indemnisés et demanderons que la MSA les informe tous de cette nouvelle maladie professionnelle.

De notre côté, nous avons répondu à des interviews :

- Denis BENOIT, pour FR3 Pays de Loire :
<https://www.youtube.com/watch?v=Quw6W62moq8>
- Christian JOUAULT, pour le magazine de la Santé de la 5 :
https://www.youtube.com/watch?v=HmYfLOp_2FO



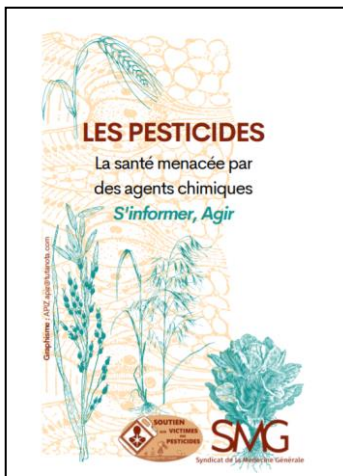
Si dans votre entourage, vous connaissez des personnes relevant du régime Agricole, ayant manipulé des pesticides, atteintes d'un cancer de la prostate, proposez- leur de se mettre en contact avec le Collectif, pour étudier la possibilité de déposer un dossier de reconnaissance en maladie professionnelle.

Vie du groupe du Maine et Loire (49)

Plusieurs dossiers sont suivis par le groupe (parkinson et cancer de la prostate).

Si vous souhaitez participer à la prochaine réunion du groupe le 18 janvier 2022 à GEE (49), contacter Denis BENOIT (06 20 74 30 81) ou écrire à victime.pesticide.49@ecosolidaire.fr

Publication avec le Syndicat de la Médecine Générale, d'un livret sur les pesticides et les maladies liées



Le Syndicat de la Médecine Générale (SMG : <https://smg-pratiques.info/>) vient de publier une brochure à laquelle notre Collectif a participé.

L'objectif est de la mettre à disposition des patients dans les cabinets médicaux. Elle pourrait être aussi diffusée près des pharmaciens.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, nous écrire à :
victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Cette brochure est libre de tout droit et vous pouvez la télécharger et la reproduire :
<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/livret-sur-les-pesticides-edite-en-collaboration-avec-des-medecins-generalistes/>

3-Protection des riverains

Attente du nouveau décret sur la protection des riverains par rapport aux épandages

Le 26 juillet, à la suite des recours que nous avons déposés avec 8 autres organisations ainsi que des communes et producteurs bio, le Conseil d'Etat a annulé plusieurs dispositions insuffisamment protectrices encadrant les épandages près des habitations. Il a donné 6 mois au gouvernement pour renforcer les mesures existantes.

Ce délai arrive à échéance fin décembre 2021. Nous attendons avec impatience !

Actions auprès des riverains du groupe de Loire Atlantique (44)

Il est animé essentiellement par Gilles, Marie et Guy. Voici un résumé des actions menées depuis 2019 :

- Envoi de 200 lettres aux médecins généralistes les alertant sur les maladies professionnelles, ce qui nous a conduit à rencontrer 2 cabinets de médecins.
- Soutien à un riverain à **GUERANDE** qui reçoit des pesticides et de l'azote dans son jardin ; son enfant est pris de vomissements ; des contacts sont pris avec la mairie, le médiateur, la DRAAF qui nous informe que si l'agriculteur ne respecte pas les règles d'épandage, son certi-phyto lui sera retiré pendant un an ; depuis, les règles sont respectées.
- Soutien à un maraîcher bio à **GORGES** dont les parcelles sont entourées de vignes traitées ; il craint pour sa femme atteinte d'un cancer et pour ses cultures. Une rencontre est organisée avec le délégué MSA et les viticulteurs voisins, qui acceptent de traiter en bio.

- A la **CHAPELLE BASSE MER**, une maman a peur pour ses 2 enfants de 1 et 2 ans qui ne peuvent sortir dehors car l'arboriculteur voisin traite une fois par semaine. Une rencontre est organisée chez l'arboriculteur à laquelle participent 20 riverains. L'arboriculteur s'engage à installer des brise-vent, arrêter les turbines du pulvé en bout de rang et envoyer un SMS avant de traiter.
- A **ST JULIEN DE CONCELLES**, participation à un débat public sur la peur des pesticides auquel ont participé la fédération des maraîchers nantais, les maires et 300 riverains. Depuis 2 ans, la pratique des rotations de culture et de l'engrais vert (sorgho) s'est développée.

En 2021 :

- Lors des élections régionales et départementales, envoi d'une lettre aux élus et participation à un webinaire sur la santé environnementale
- A **VALLET**, sollicitation par deux jeunes couples de riverains inquiets des fréquents traitements des vignes et de l'omerta régnante.
- A **HAUTE GOULAIN**, sollicitation par un couple ; chacun souffre d'un cancer qu'ils suspectent d'être dû aux pulvérisations de pesticides sur les vignes autour de leur maison.
- A la **CHAPELLE GLAIN**, organisation d'une réunion de conciliation entre une riveraine, le maire, 2 conseillers agriculteurs et 5 agriculteurs voisins de la riveraine ; des pas ont été faits des deux côtés pour apaiser les relations.

Coordination entre associations soutenant les riverains

Jean Paul REY de NOIX NATURE SANTE (38) propose la mise en place d'une coordination qu'il définit ainsi :

« Établir des liens plus réguliers avec d'autres associations de terrain, sur un pied d'égalité, sans structure particulière, sous forme d'échanges et de partage d'informations et de documents, sur ce que chacun fait dans sa région. Au-delà d'une meilleure audience des actions, le but est de se donner mutuellement des idées sur des projets, voire conduire simultanément des actions communes. »

Nous partageons cette proposition.

Nous allons organiser rapidement une visio pour mettre en œuvre ce projet.

4-AUTRES ACTIONS

Notre Collectif s'invite au Conseil régional de Bretagne

Rennes, jeudi 16 décembre, 25 personnes du Collectif se sont présentées devant le Conseil Régional ; celui-ci se réunissait en session pour préparer son budget.

Nous voulions nous rappeler au bon souvenir des nouveaux élus qui nous avaient fait des promesses en mai dernier.

Nous avons été reçus pendant près de 2 heures par les vice-présidents à l'agriculture et à l'environnement.

Au final, si certaines orientations vont dans le bon sens, les réponses apportées nous ont laissés sur notre faim. Bien qu'affichant un accord de principe avec nos demandes, il nous a paru contradictoire de continuer de soutenir la méthanisation comme source de revenu complémentaire, le label HVE (Haute Valeur environnementale) comme un pas vers une diminution des pesticides, de ne pas donner de limite aux gros élevages industriels etc...

Lueur d'espoir : nous nous félicitons de l'annonce d'une session en avril prochain consacrée à la sortie des pesticides. Nous espérons y voir un vrai pas vers le changement.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/bretagne-n-oubliez-pas-les-pesticides-demandent-des-militants-devant-le-conseil-regional-bf7e3c4c-5f7d-11ec-99a5-71442602a4ec>

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/communiqu-e-de-presse-le-collectif-de-soutien-aux-victimes-des-pesticides-recu-par-l-executif-regional-lors-du-debat-sur-les-orientations-budgetaires/>

Victoire à LANGOELAN (56)

Le 10 décembre, le Tribunal Administratif de Rennes a annulé l'arrêté du préfet autorisant la construction de ce poulailler géant. Une claque pour le préfet ! Le juge a entendu les arguments du *Collectif contre les fermes-usines* (dont nous faisons partie). La présence de l'escargot de Quimper dans les bois et talus promis au débroussaillage préventif de l'incendie a été le grain de sable de ce dossier. Le juge sanctionne la légèreté de l'étude d'impact, la complaisance des services de l'État et la signature bien trop hâtive du Préfet du Morbihan.

Espérons que cette victoire ouvre la voie à d'autres (Plaudren, usine de saumons...)

<https://bretagne-contre-les-fermes-usines.fr/>



Eau et pesticides

La qualité des eaux souterraines et de surface est critique, polluées par des molécules chimiques qui se dégradent en métabolites ; peu de métabolites sont, semble-t-il, recherchés. Une recherche plus large de ceux-ci entraînerait la fermeture d'un nombre de captages toujours plus grand.

Le *Collectif Sans Pesticides (CSP)* de MASSERAC – GUEMENE PENFAO (44)¹ mène un travail approfondi sur les métabolites, décrit dans l'article que vient de publier Basta :

<https://basta.media/metabolites-pesticides-herbicides-eau-potable-ARS-analyses-metolachlore-filtre-a-charbon>

Avec le *Collectif sans Pesticides et Eau et Rivières*, nous envisageons en particulier de travailler ensemble pour :

- Informer / former les citoyens (diaporama, panneaux...)
- Proposer une méthodologie et une lettre-type à adresser aux élus municipaux siégeant dans les instances de gestion de l'eau
- Demander le réexamen des périmètres de protection des captages
- Rencontrer les autorités en charge

Soutien à la lutte contre la construction de « bassines » en Charente et Deux-Sèvres

Notre Collectif est solidaire de ces actions contre des projets mortifères pour l'agriculture paysanne, favorisant l'usage toujours plus important de pesticides.

Nous suivons avec attention la mobilisation contre la construction de ces bassines.

<https://www.youtube.com/watch?v=iKb2rSeLWAo&t=22s>

Actuellement, les militants font face à une forte pression policière.

Soutien à Valérie MURAT

Valérie a été condamnée à verser 125 K€ pour « dénigrement », au Comité des vins de Bordeaux, pour avoir fait analyser une vingtaine de vins de Bordeaux labellisés *Haute Valeur Environnementale (HVE)*, alors qu'ils contiennent des pesticides, démontrant que le label HVE est une arnaque.

Alerte aux Toxiques et Valérie ont besoin de notre soutien. Une cagnotte a été mise en place :

<https://www.gofundme.com/f/soutien-aat-sa-porteparole-valrie-murat>

5- articles de presse

Voici une liste non exhaustive d'articles intéressants parus ces dernières semaines :

- Les coûts des pesticides pour la collectivité, plus élevés que les bénéfices pour les fabricants
<https://reporterre.net/Les-coouts-des-pesticides-pour-la-collectivite-depassent-les-benefices-de-leurs-fabricants?>
- Distances d'épandages et maladies
<https://www.quechoisir.org/actualite-pesticides-des-riverains-exposes-a-plus-de-100-metres-des-cultures-n96776/>
- Disparition des fermes
<https://reporterre.net/La-France-a-perdu-100-000-fermes-en-dix-ans?>
- Où sont passés les 800 millions d'euros d'ecophyto ?
<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-du-samedi-11-decembre-2021?>
- La finance s'approprie l'eau
<https://reporterre.net/L-eau-bien-commun-approprie-par-la-finance?>
- Augmentation des ventes de pesticides en 2020
https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/11/25/apres-une-annee-de-baisse-un-important-rebond-des-ventes-de-pesticides-en-2020_6103541_3244.html?

6-Prochaine visio-conférence :

Mercredi 9 février 2022
20h

¹ <https://www.collectifsanspesticides.fr/documents/>